

DEPARTEMENT
Pas de Calais

ARRONDISSEMENT
Arras

CANTON
Brebières

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 17/2024

Le VINGT SEPT AVRIL deux mil VINGT QUATRE à 10 h 00.

Séance :
27/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge MAZINGUE, Maire, en suite de convocation en date du 23/04/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

OBJET : COMMISSION
APPELS D'OFFRES

Sont présents: Serge MAZINGUE, Emmanuel WATERLOT, Myriam FRANCOIS, Johan CARILLON, Dominique QUEVA, Gaëtan DELATTRE, Fiona FROMONT, Emilie DELMOTTE- Frédéric BANDINI, Emilie DALMASSO, Richard GOFFART, Jean-Michel SCHWARZ – Thierry DOIGNIES

Représentés: Elisabeth DEPREUX par FRANCOIS Myriam

Excuses: Richard PUDLO

Absents:

F. FROMONT est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des élections municipal complémentaires il convient de constituer la nouvelle commission d'appels d'offres pour la durée du mandat.

Vu l'article 22 du Code des Marchés publics, pour les communes de moins de 3500 hab, 3 membres titulaires doivent être élus ainsi que 3 suppléants, en plus du Maire, Président de droit.

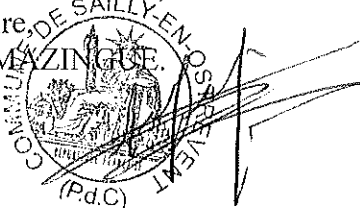
Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires : Gaëtan DELATTRE – Frédéric BANDINI – Richard GOFFART

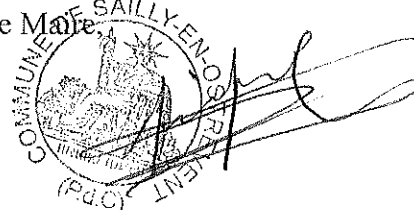
Suppléants : Dominique QUEVA, Johan CARILLON, Richard PUDLO

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Sailly-en-Ostrevant, le 02 mai 2024.

Le Maire,
Serge MAZINGUE.



Délibération rendue exécutoire de plein droit.
Publiée et transmise en Préfecture le 02/05/2024
Le Maire



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/07/2024 062-216207340-20240427-2024_17_1-DE

DEPARTEMENT
Pas de Calais

ARRONDISSEMENT
Arras

CANTON
Brebières

Séance :
27/04/2024

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 18/2024

Le VINGT SEPT AVRIL deux mil VINGT QUATRE à 10 h 00.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge MAZINGUE, Maire, en suite de convocation en date du 23/04/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

OBJET : COMMISSION
DE CONTROLE DES
LISTES ELECTORALE

Sont présents: Serge MAZINGUE, Emmanuel WATERLOT, Myriam FRANCOIS, Johan CARILLON, Dominique QUEVA, Gaëtan DELATTRE, Fiona FROMONT, Emilie DELMOTTE- Frédéric BANDINI, Emilie DALMASSO, Richard GOFFART, Jean-Michel SCHWARZ – Thierry DOIGNIES

Représentés: Elisabeth DEPREUX par FRANCOIS Myriam

Excuses: Richard PUDLO

Absents:

F. FROMONT est nommée secrétaire de séance.

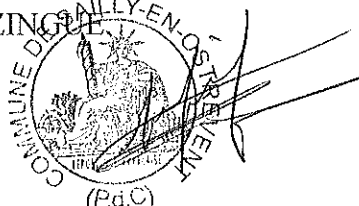
M. Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des élections complémentaires du 21 avril 2024 il convient de procéder à une nouvelle nomination des membres des commissions de contrôles municipales des listes électorales.

Cette commission est composée d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département, d'un délégué de justice désigné par le Président du Tribunal judiciaire et d'un conseiller municipal.

M. Gaëtan DELATTRE est volontaire pour être désigné membre de la Commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal donne son accord **à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Sailly-en-Ostrevent, le 02 mai 2024.
Le Maire,
Serge MAZINGUE



Délibération rendue exécutoire de plein droit.
Publiée et transmise en Préfecture le 02/05/2024
Le Maire,



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/07/2024 062-216207340-20240427-2024_18_1-DE

DEPARTEMENT
Pas de Calais

ARRONDISSEMENT
Arras

CANTON
Brebières

Séance :
27/04/2024

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 19/2024

Le VINGT SEPT AVRIL deux mil VINGT QUATRE à 10 h 00.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge MAZINGUE, Maire, en suite de convocation en date du 23/04/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

OBJET DESIGNATION
DELEGUES AMI

Sont présents: Serge MAZINGUE, Emmanuel WATERLOT, Myriam FRANCOIS, Johan CARILLON, Dominique QUEVA, Gaëtan DELATTRE, Fiona FROMONT, Emilie DELMOTTE- Frédéric BANDINI, Emilie DALMASSO, Richard GOFFART, Jean-Michel SCHWARZ – Thierry DOIGNIES

Représentés: Elisabeth DEPREUX par FRANCOIS Myriam

Excuses: Richard PUDLO

Absents:

F. FROMONT est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer deux délégués parmi les élus qui siègeront au Conseil d'Administration de l'AMI à Gouy-sous-Bellonne (Association Multi loisirs Intercommunale)

M. le Maire demande qui est volontaire pour y participer.

Mesdames Emilie DELMOTTE et Elisabeth DEPREUX sont candidates.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Sailly-en-Ostrevant, le 02 mai 2024.

Le Maire,

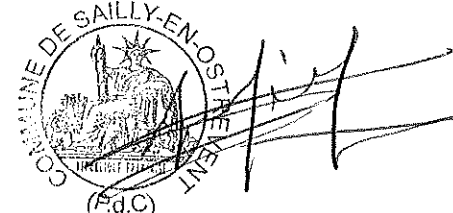
Serge MAZINGUE



Délibération rendue exécutoire de plein droit.

Publiée et transmise en Préfecture le 02/05/2024

Le Maire,



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/07/2024 062-216207340-20240427-2024_19_1-DE

DEPARTEMENT
Pas de Calais

ARRONDISSEMENT
Arras

CANTON
Brebières

Séance :
27/04/2024

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM N° 20/2024

Le VINGT SEPT AVRIL deux mil VINGT QUATRE à 10 h 00.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge MAZINGUE, Maire, en suite de convocation en date du 23/04/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

OBJET DELIBERATION
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT
SUITE A UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE
ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE
GENERAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Sont présents: Serge MAZINGUE, Emmanuel WATERLOT, Myriam FRANCOIS, Johan CARILLON, Dominique QUEVA, Gaëtan DELATTRE, Fiona FROMONT, Emilie DELMOTTE- Frédéric BANDINI, Emilie DALMASSO, Richard GOFFART, Jean-Michel SCHWARZ – Thierry DOIGNIES
Représentés: Elisabeth DEPREUX par FRANCOIS Myriam
Excuses: Richard PUDLO
Absents:

F. FROMONT est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir Une ATSEM. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 13 mai 2024, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 29/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 1 semaine (*maximale de 12 mois*) sur une période de 1 semaine (*maximale de 18 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité d'ATSEM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/07/2024 062-216207340-20240427-2024_20_1-DE

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de d'Adjoint technique pour effectuer les missions d'ATSEM suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 29/35^{ème}, à compter du 13 mai 2024 pour une durée maximale d'1 semaine sur une période d'1 semaine.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 348 indice majoré 366.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Sailly-en-Ostrevent, le 02 mai 2024.

Le Maire,

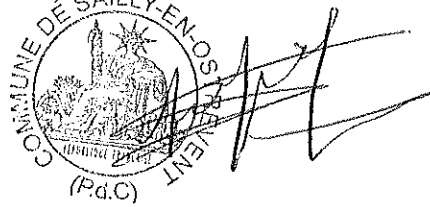
Serge MAZINGUE.



Délibération rendue exécutoire de plein droit.

Publiée et transmise en Préfecture le 02/05/2024

Le Maire,



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/07/2024 062-216207340-20240427-2024_20_1-DE